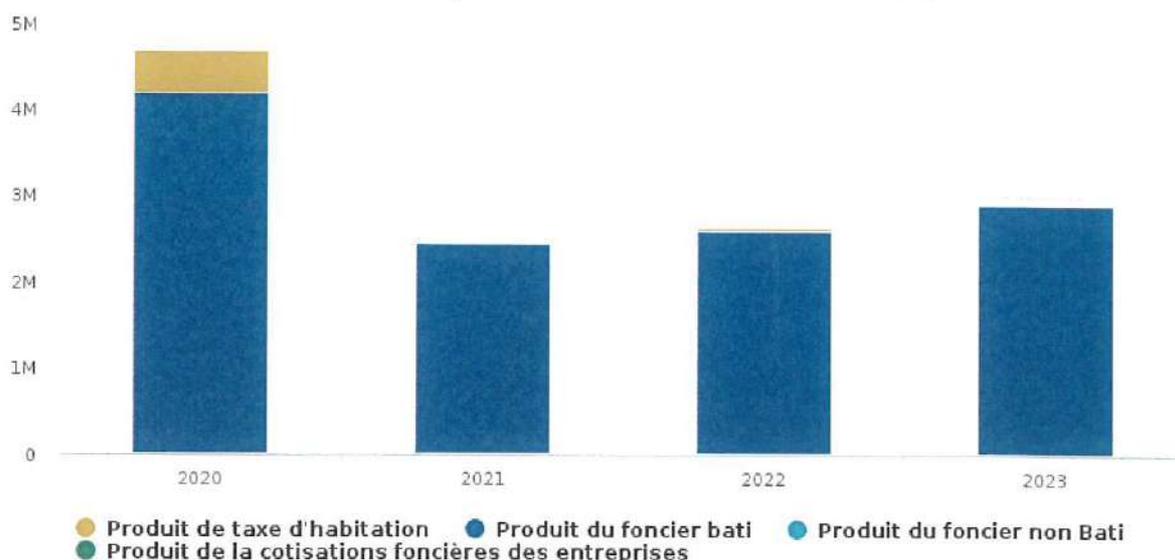


### Evolution du produit fiscal de la Collectivité (€)



Pour 2023 le produit fiscal de la commune est estimé à 2 967 913 € soit une évolution de 4 % par rapport à l'exercice 2022.

#### Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

#### Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Taxes foncières et d'habitation	4 673 080 €	2 469 084 €	2 629 204 €	2 967 913 €	12 %
Allocations	0 €	1 700 991 €	1 769 614 €	1 792 087 €	1,5 %
Reversement EPCI	8 153 617 €	8 153 617 €	8 153 617 €	8 203 510 €	0,61 %
Autres ressources fiscales	501 921 €	771 480 €	659 450 €	584 668 €	-11,34 %
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>13 328 618 €</b>	<b>11 394 181 €</b>	<b>11 442 271 €</b>	<b>11 518 840 €</b>	<b>+0,67 %</b>
Avec reversement EPCI = Attribution de compensation.					

### Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal de la commune est de 2917.78 /hab, la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab en 2022.

### L'effort fiscal de la commune

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2021 (données 2022 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 0.99. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus faible que les autres communes et dispose en conséquence d'une réelle marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

## Evolution de la fiscalité directe entre 2020 et 2023

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base FB – commune	20 788 369 €	11 974 000 €	12 618 000 €	13 500 000 €	+7 %
Taux FB – commune	20,11 %	37,97 %	37,97 %	37,97 %	0 %
Coef correcteur	-	0.638058	0.638058	0.638058	-
<b>Produit FB</b>	<b>4 180 541 €</b>	<b>2 421 501 €</b>	<b>2 576 617 €</b>	<b>2 925 950 €</b>	<b>+13,50 %</b>

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base FNB	76 549 €	78 000 €	104 200 €	110 000 €	+7 %
Taux FNB	28,19 %	30,44 %	30,44 %	30,44 %	0 %
<b>Produit FNB</b>	<b>21 579 €</b>	<b>23 743 €</b>	<b>31 718 €</b>	<b>33 484 €</b>	<b>+7 %</b>

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base TH	6 000 755 €	391 861 €	405 184 €	433 546 €	+7 %
Taux TH	7,85 %	7,85 %	7,85 %	7,85 %	0 %
<b>Produit TH</b>	<b>471 059 €</b>	<b>24 466 €</b>	<b>31 807 €</b>	<b>34 033 €</b>	<b>+7 %</b>

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Produit TH	471 059 €	24 466 €	31 807 €	34 033 €	7 %
Produit TFB	4 180 541 €	2 421 501 €	2 576 617 €	2 925 950 €	13,5 %
Produit TFNB	21 579 €	23 743 €	31 718 €	33 484 €	7 %
Produit allocations	0 €	1 700 991 €	1 769 614 €	1 792 087 €	1,5 %
<b>TOTAL PRODUIT FISCALITE €</b>	<b>4 673 080 €</b>	<b>4 170 701 €</b>	<b>4 409 756 €</b>	<b>4 785 554 €</b>	<b>8,5 %</b>

*Rôles complémentaires* : Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.



### Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

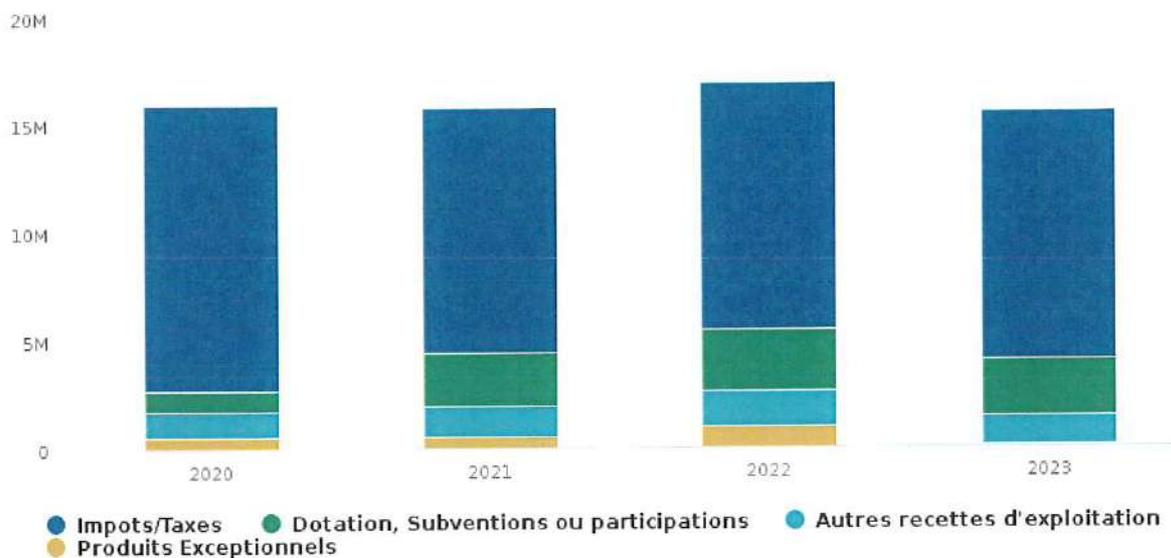
Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.



Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Contribution FPIC	27 304 €	28 543 €	35 130 €	40 561 €	15,46 %
Attribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Solde FPIC</b>	<b>-27 304 €</b>	<b>-28 543 €</b>	<b>-35 130 €</b>	<b>-40 561 €</b>	<b>15,46 %</b>

## 1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

## Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

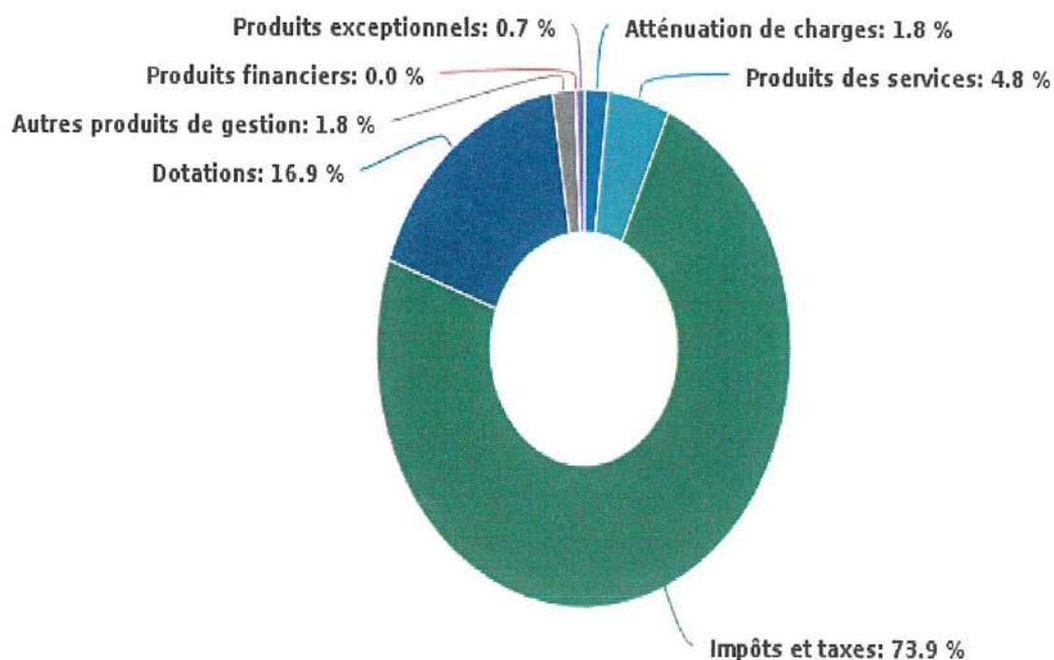


Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	13 328 618 €	11 394 181 €	11 442 271 €	11 518 840 €	0,67 %
Dotations, Subventions ou	927 239 €	2 446 601 €	2 874 227 €	2 642 700 €	-8,06 %
Autres Recettes d'exploitation	1 175 158 €	1 450 153 €	1 584 697 €	1 324 100 €	-16,44 %
Produits Exceptionnels	561 200 €	490 357 €	999 881 €	109 486 €	-89,05 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>15 992 215 €</b>	<b>15 781 292 €</b>	<b>16 901 076 €</b>	<b>15 595 126 €</b>	<b>-7,73 %</b>
<i>Évolution en %</i>	-1,08 %	-1,32 %	7,1 %	-7,73 %	-

#### 1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 15 595 126 €, soit 3 047,71 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2022 (3 341,45 € / hab).

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



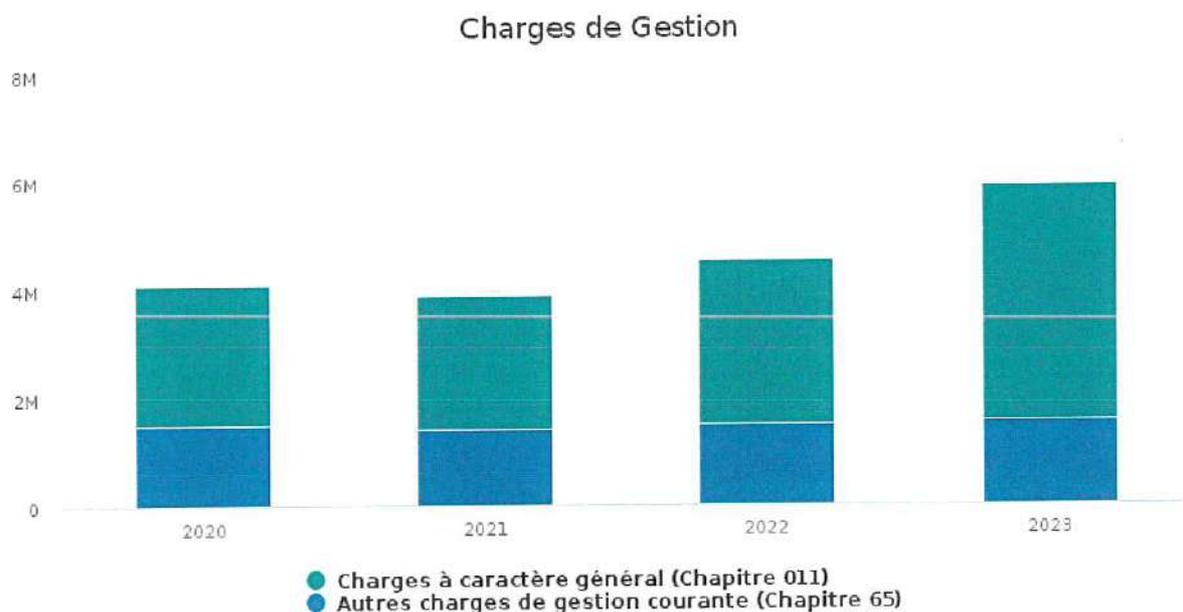
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 73,86 % de la fiscalité directe ;
- A 16,95 % des dotations et participations ;
- A 4,84 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 1,81 % des autres produits de gestion courante ;
- A 1,81 % des atténuations de charges ;
- A 0,03 % des produits financiers ;
- A 0,7 % des produits exceptionnels ;
- A 0 % des produits exceptionnels.

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

### 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2023. En 2022, ces charges de gestion représentaient 32,65 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2023 celles-ci devraient représenter 38,02 % du total de cette même section.

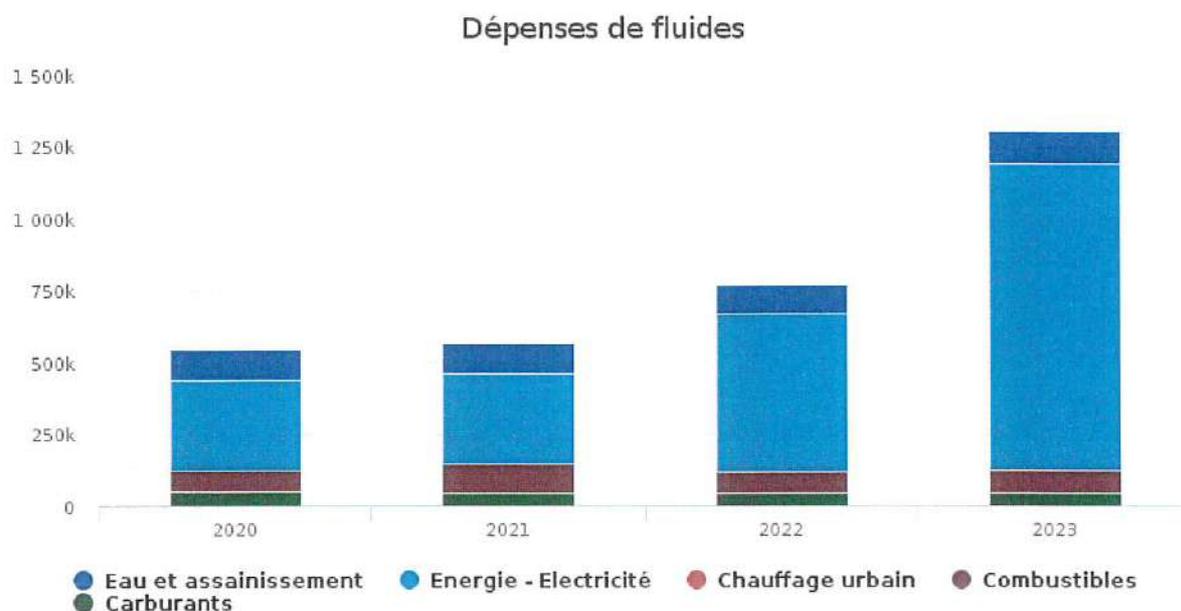


Les charges de gestion, en fonction de budget 2023, évolueraient de 30,6 % entre 2022 et 2023.

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges à caractère général	2 595 868 €	2 485 813 €	3 047 732 €	4 379 98 M€	43,71 %
Autres charges de	1 507 229	1 399 027	1 500 786	1 560 190	3,96 %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>4 103 097 €</b>	<b>3 884 840 €</b>	<b>4 548 518 €</b>	<b>5 940 170 €</b>	<b>30,6 %</b>
<i>Évolution en %</i>	-9,13 %	-5,32 %	17,08 %	-	-

## 2.1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2020 à 2023.



Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	2022-2023 %
Eau et	103 056€	107 865€	103 608€	130 000€	+25,47 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	312 924€	314 287€	546 782€	903 000€	+65,63 %
Carburants - Combustibles	126 224€	145 109€	119 887€	447 000€	+272,85 %
<b>Total dépenses de</b>	<b>542 204</b>	<b>567 261€</b>	<b>770 277€</b>	<b>1 480 00</b>	<b>92,14 %</b>
<i>Évolution en %</i>	-14,41 %	4,62 %	35,79 %	+92,14%	-

## 2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2020 à 2023.

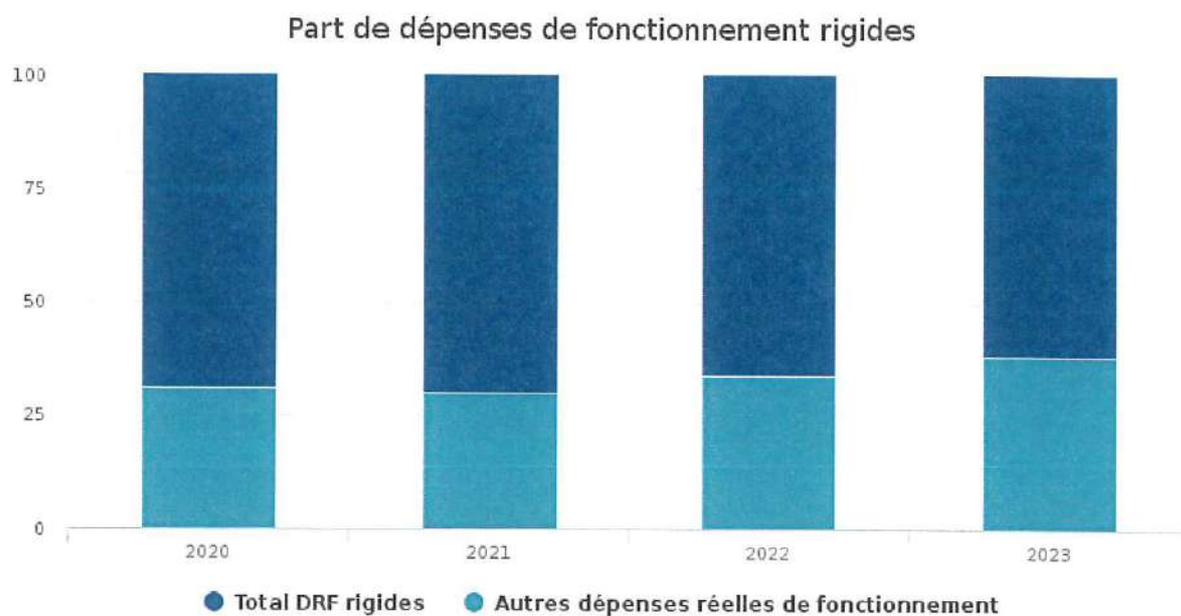


Année	2020	2021	2022	2023	2022-
Rémunération	3 918 834	3 942 619	3 869 885	4 035 400	4,28 %
Rémunération non titulaires	523 443 €	571 987 €	691 646 €	720 000€	4,1 %
Autres Dépenses	3 863 877	3 800 98	3 862 540	4 144 600	7,30 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>8 306 154 €</b>	<b>8 315 586 €</b>	<b>8 424 071 €</b>	<b>8 900 000 €</b>	<b>5,65 %</b>
<i>Évolution en %</i>	-0,66 %	0,11 %	1,3 %	+5,65%	-

### 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficiles à rapidement dégager.

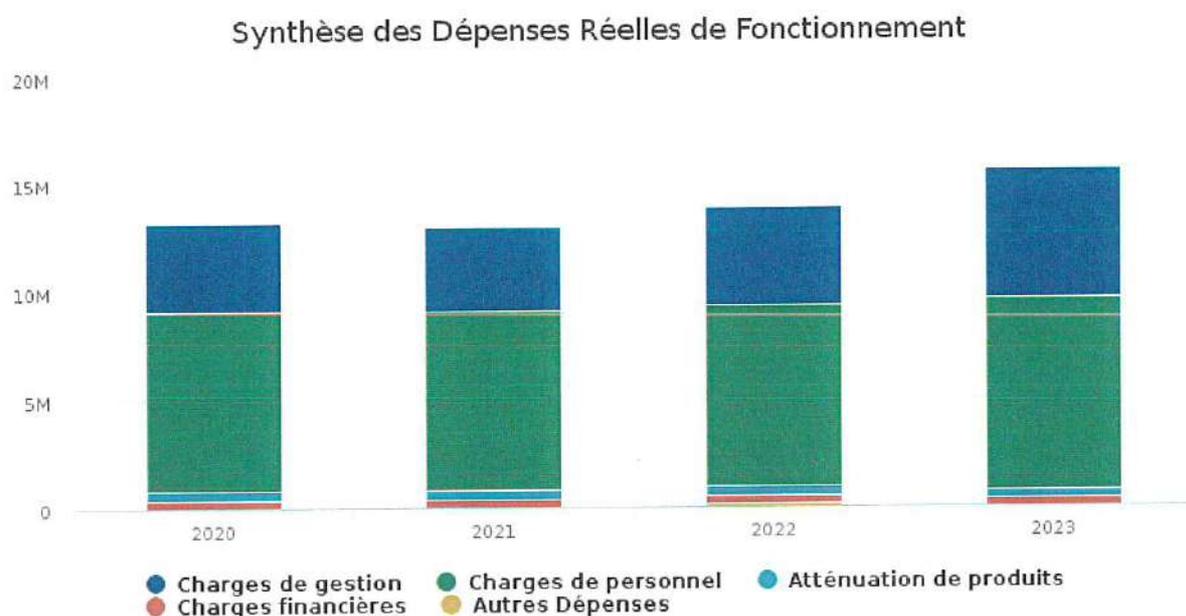


Année	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	68,92%	70,1%	66,16%	61,9%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	31,08%	29,9%	33,84%	38,09%

## 2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 de 12,15 % par rapport à 2022.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2020 - 2023.

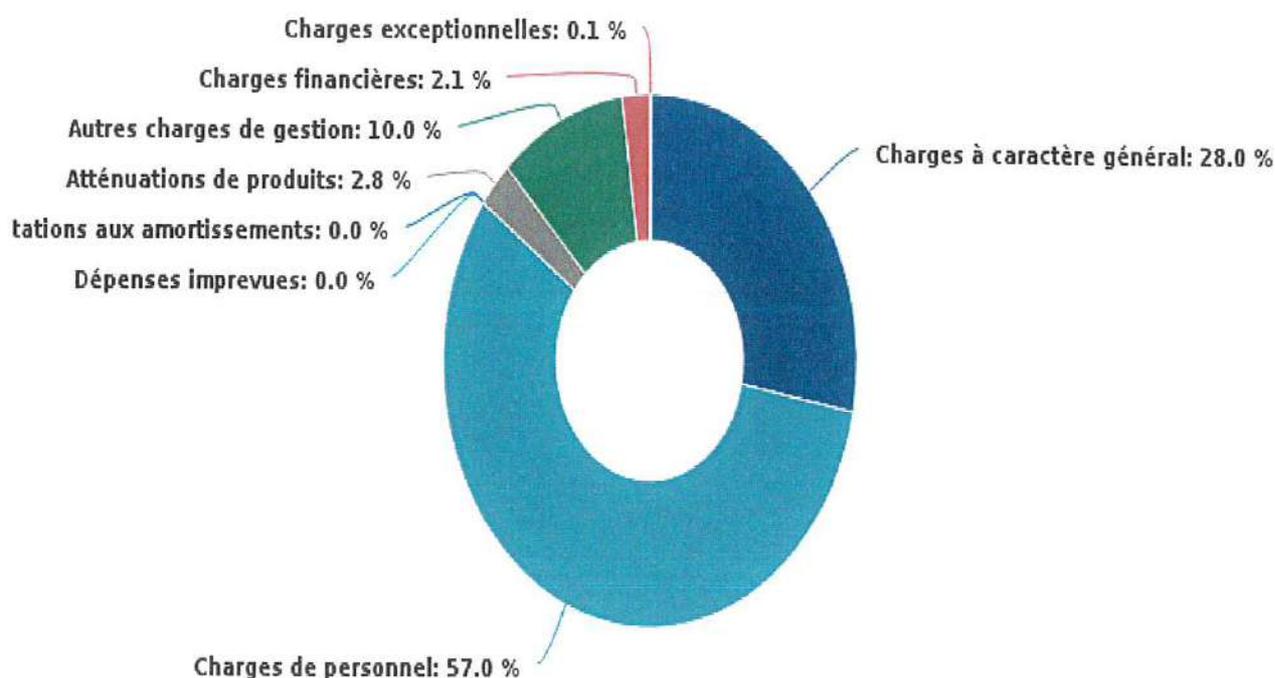


Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	4 103 097	3 884 840	4 548 518	5 940 170	30,6 %
Charges de personnel	8 306 154	8 315 586€	8 424 071	8 900 00	5,65 %
Atténuation de	422 833€	424 072€	430 659€	436 090€	1,26 %
Charges financières	394 661€	372 191€	360 976€	334 490€	-7,34 %
Autres dépenses	11 005€	1 285€	166 154€	12 500€	-92,48 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 237 75</b> n€	<b>12 997 974</b> €	<b>13 930 378</b> €	<b>15 623 250</b> €	<b>12,15 %</b>
<i>Évolution en %</i>	<i>-8,79 %</i>	<i>-1,81 %</i>	<i>7,17 %</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

## 2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 15 623 250 €, soit 3 053,21 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2022 (2 754,13 € / hab)

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



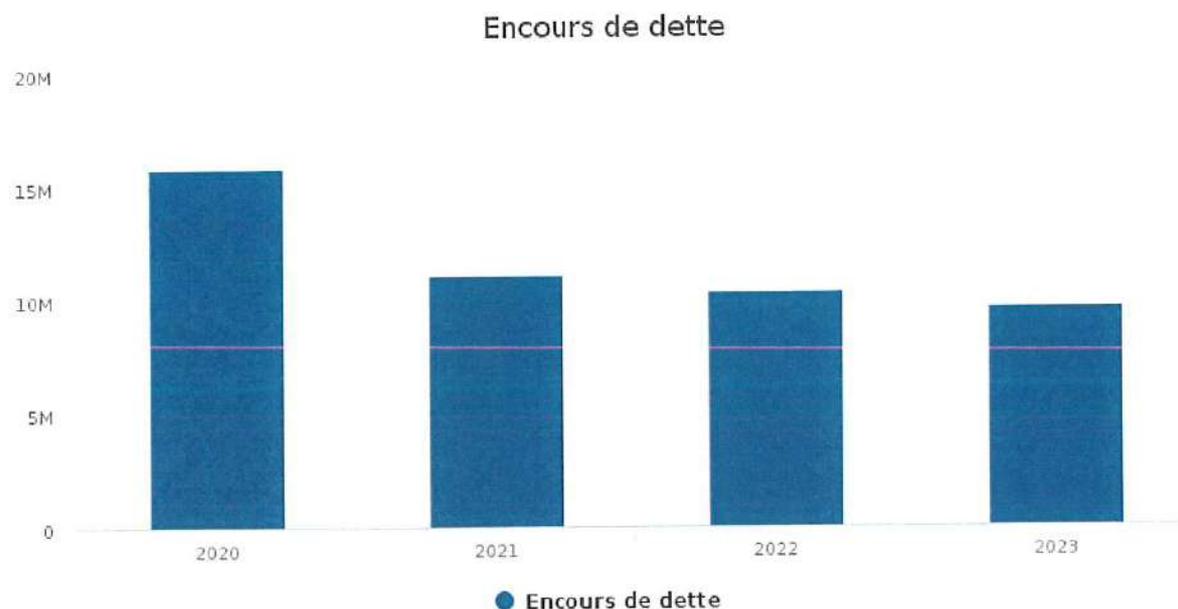
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 56,97% des charges de personnel ;
- A 28,04 % des charges à caractère général ;
- A 9,99 % des autres charges de gestion courante ;
- A 2,79 % des atténuations de produit ;
- A 2,14 % des charges financières ;
- A 0,07 % des charges exceptionnelles ;
- A 0,01 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

### 3. L'endettement de la commune

#### 3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2023, elle disposera d'un encours de dette de 9 651 303 € au 31/12 de l'année.



Les charges financières représenteront 2,14 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	394 661 €	372 191 €	360 976 €	334 490	-7,34 %
Capital Remboursé	654 233 €	2 018 250	704 330 €	731 100 €	3,8 %
<b>Annuité</b>	<b>1 048 894</b>	<b>2 390 441</b>	<b>1 065 306 €</b>	<b>1 065 590</b>	<b>0,03 %</b>
Encours de dette	15 860 92	11 086 733	10 382 403	9 651 303	-7,04 %

### 3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2021 (*DGCL – Données DGFIP*).

